



## REMISE À NIVEAU - SSIAP 1

### PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux agents de sécurité incendie qui n'ont pas effectué leur recyclage dans le délai de trois ans après avoir obtenu leur certification SSIAP 1.

### PRÉREQUIS

- Etre titulaire des diplômes SSIAP ou des diplômes « ERP/IGH » ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité de SSIAP durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi
- Certificat médical « spécifique » de moins de 3 mois

### MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

**Modalité d'encadrement :** 1 formateur à jour

**Modalité d'animation :** Formation théorique et pratique

**Modalité d'évaluation :** Évaluation formative

**Modalité et délai d'accès à la formation :** Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.

### TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

L'objectif principal de la formation de remise à niveau SSIAP 1 est de permettre aux agents de sécurité incendie de retrouver leur qualification en actualisant leurs compétences et en se conformant aux évolutions réglementaires et techniques.

### PROGRAMME

- Module 1 : Fondamentaux de sécurité incendie
- Module 2 : Prévention
- Module 3 : Moyens de secours
- Module 4 : Mises en situation d'intervention
- Module 5 : Exploitation du PC de sécurité
- Module 6 : Rondes de sécurité et surveillance des travaux

#### MODALITÉS DE LA FORMATION



##### Durée

21 heures de formation



##### Session

15 candidats maximum



##### Lieu

5, Avenue des Palmiers  
97450 Saint Louis



##### Accessibilités aux PSH

Les locaux sont garantis accessibles aux PMR. Autres handicaps, nous contacter pour mise en place de moyens complémentaire. Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.



##### Contact

06 92 54 54 98  
secretariat@pssi-  
formations.re



**TAUX DE RÉUSSITE**  
A définir le 31/12/2024



**TAUX DE SATISFACTION**  
A définir le 31/12/2024